



APPROBATION DE MODIFIER L'ÉTAT D'UN PUITS

La présente demande doit être soumise au délégué à l'exploitation au moins 45 jours avant le début des travaux.

Nom du puits : _____

Exploitant : _____ N° d'id. du puits : _____

N° de la licence d'opération : _____ Profondeur : _____ m

Entrepreneur : _____ Unité ou appareil de forage : _____

Région : _____ Quadrillage : _____

Coordonnées : Surface : Lat : _____ Long. : _____
(NAD 27) Du fond du puits : Lat : _____ Long. : _____

Date d'émission de l'AFP : _____ Date des derniers travaux : _____

Altitude – CE / TR : _____ m Sol / fonds marins : _____ m

Date approx. de demurrage : _____ Durée est. du forage : _____

TYPE DE TRAVAUX

SOMMAIRE DES TRAVAUX PROPOSÉS

Signature : _____ Date : _____
Agent responsable

Nom : _____ Exploitant : _____
Titre : _____ Téléphone : _____

À L'USAGE DE L'ONÉ

Une copie de l'autorisation signée par le délégué doit être affichée à l'emplacement de chaque puits. Les travaux sont autorisés aux termes de l'article 5.(1) b) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (O-7) et ils sont assujettis aux conditions dont est assortie la présente autorisation.

État avant les travaux du puits

suspendu

achevé

abandonné

Date : _____ Signed : _____
Dossier : _____ *Délégué à l'exploitation*
N° d'id. du puits : _____
IUP : _____